

PARC EOLIEN DES CHARBONNIERES

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Pièce n° 11bis : Plan d'ensemble global - version consolidée

Département

Charente-Maritime (17)

Commune

Saint-Germain-du-Seudre



Juin 2024

Maître d'ouvrage
Saint Germain Energie

Assistant maître d'ouvrage
JP Energie Environnement

Assembleur
Abies by Inddigo

1 PLAN D'ENSEMBLE GLOBAL



**Dossier de demande d'autorisation
environnementale éolien
Saint Germain Energie - JPEE**

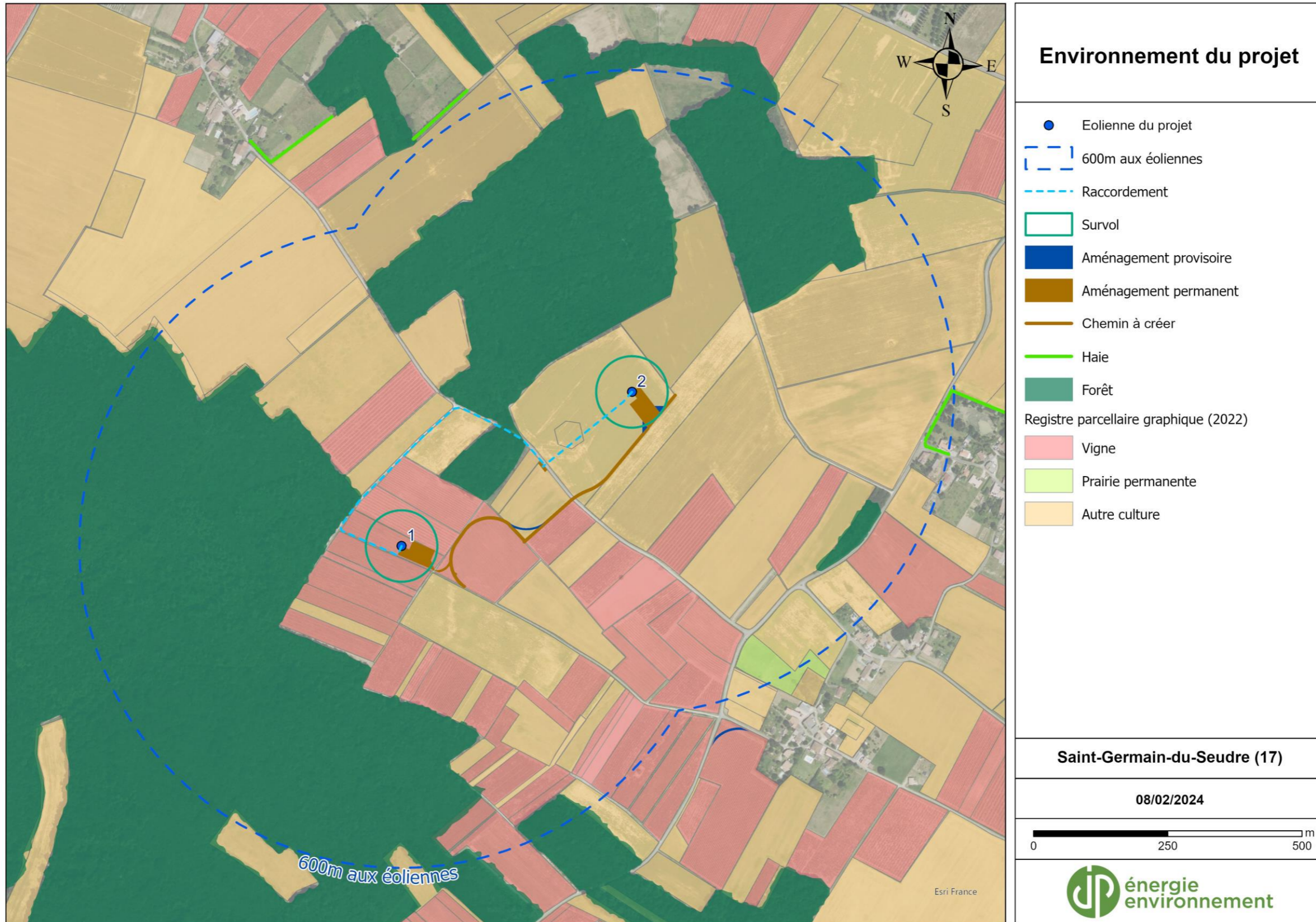
*Plan d'ensemble
au 1/2000e
(Demande de dérogation d'échelle)*

**Parc éolien des Charbonnières
Saint-Germain-du-Seudre (17)**

- | | | |
|--|---------------------------------|------------------------|
| Eolienne | Zone stockage de paille | Bâtiment résidentiel |
| Centre de facturation | Câble électrique inter-éolienne | Bâtiment annexe |
| Fondation de l'éolienne | 20kV + fibre optique | Bâtiment agricole |
| Voie et platiborne à créer | Voie à redresser | Bâtiment indifférencié |
| Voie à redresser | Poste de livraison | Ligne RTE |
| Parcelle d'assiette | Limite communale | |
| Parcelle avec servitude de survol ou d'accès permanent | Limite cadastrale | |
| Parcelle avec servitude temporaire | Zone tampon de 600m au projet | |
- Prise de vue aérienne 2018 - IGN

Parc Eolien des Charbonnières		ÉCHELLE	DATE
Plan d'ensemble		PROJETEUR	DATE
		Planimétrie Lambert 93 NGF IGN 69	

2 ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET



3 DEMANDE DE DEROGATION POUR L'ECHELLE DU PLAN

SAINT GERMAIN ENERGIE

12 rue Martin Luther King
14280 SAINT CONTEST

Interlocuteur

Emilie FOURGEAUD

Mob: +33 (0)6 40 12 38 56

Email : emilie.fourgeaud@jpee.fr

Monsieur Nicolas BASSELIER
Préfet de Charente-Maritime
Préfecture de Charente-Maritime
38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

Paris, le 14 Février 2023

Objet : Projet éolien des Charbonnières – Lettre de demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien sur la commune de Saint-Germain-du-Seudre par la société SAINT GERMAIN ENERGIE

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 et des décrets n° 2017-81 du 26 janvier 2017 et n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'Autorisation Environnementale et conformément aux dispositions des articles R181-12 à R181-15 du Code de l'Environnement,

Je soussigné, M. Mathieu BONNET, de nationalité française, agissant en vertu d'un pouvoir délivré le 20 septembre 2020 par M. Xavier NASS Directeur Général de la société NASS EXPANSION, Présidente de la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT, elle-même Présidente de la société SAINT GERMAIN ENERGIE, dont le siège social est 12 rue Martin Luther King – 14 280 SAINT CONTEST, dûment habilité aux fins des présentes,

Ai l'honneur de solliciter une **Autorisation Environnementale pour le parc éolien des Charbonnières**, constitué de 2 aérogénérateurs de puissance unitaire maximale de 3,9 MW et de 1 poste de livraison double sur le territoire de la commune de **Saint-Germain-du-Seudre**.

Raison Sociale de la Société	SAINT GERMAIN ENERGIE
N° SIRET du siège social	897 530 903 00011 RCS Caen
N° SIRET de l'installation	897 530 903 00029 RCS La Rochelle
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Site d'exploitation	Lieu-dit « les Traversies » 17240 Saint-Germain-du-Seudre
Rubrique du classement ICPE	2980 – Section 1 (Autorisation, rayon d'affichage : 6 km)
Nature des activités	Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent

Volume des activités	Nombre d'aérogénérateurs : 2 Hauteur totale maximale : 200 m Hauteur maximale du mât (mât + nacelle) : 138 m Puissance unitaire maximale : 3,9 MW Puissance maximale totale installée : 7,8 MW
----------------------	--

Vous trouverez ci-joint un dossier établi en application de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, en vue d'obtenir une Autorisation Environnementale pour le parc éolien des Charbonnières. Le contenu de ce dossier respecte les exigences du Code de l'Environnement.

Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan d'ensemble du parc éolien visé à l'article D181-15-2 alinéa I-9 du Code de l'Environnement. Une échelle réduite au 1/2000e au lieu de 1/200e est demandée pour le plan d'ensemble du projet.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information que vous jugeriez utile à la compréhension du dossier.

J'espère que vous donnerez une suite favorable à notre demande et je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre plus haute considération.

Nantes, le mardi 14 février 2023,

La société **SAINT GERMAIN ENERGIE**,
Représentée par son Président,
La société **JP ENERGIE ENVIRONNEMENT**,
Elle-même représentée par son Président,
La société **NASS EXPANSION**,
Elle-même représentée par M. Mathieu BONNET



Objet : Lettre d'engagement de paiement

La société SAINT GERMAIN ENERGIE, représentée par son Président, la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT, elle-même représentée par son Président, la société NASS EXPANSION, elle-même représentée par M. Mathieu BONNET, agissant en vertu d'un pouvoir délivré le 20 septembre 2020, s'engage à payer :

- Les frais relatifs à la publication d'un avis de l'enquête publique selon les modalités prévues à l'article R. 123-11 du Code de l'environnement ;
- Les frais afférents au déroulement de l'enquête publique, ainsi que les frais entraînés par la mise à disposition du commissaire enquêteur et des moyens matériels nécessaires à l'organisation et au déroulement de la procédure d'enquête, conformément aux dispositions de l'article L. 123-18 du Code de l'environnement.

Nantes, le 14 Février 2023,

La société **SAINT GERMAIN ENERGIE**,
Représentée par son Président,
La société **JP ENERGIE ENVIRONNEMENT**,
Elle-même représentée par son Président,
La société **NASS EXPANSION**,
Elle-même représentée par M. Mathieu BONNET



Contact **Emilie FOURGEAUD**
Responsable développement éolien Grand-Ouest
02 14 99 11 50
emilie.fourgeaud@jpee.fr
Agence Nantes - 1 rue Célestin Freinet, 44200 Nantes

